



**HAL**  
open science

## Rôle des intellectuel×les, universitaires ”minoritaires”, et des porte-parole des minorités

Audrey Célestine, Abdellali Hajjat, Lionel Zevounou

► **To cite this version:**

Audrey Célestine, Abdellali Hajjat, Lionel Zevounou. Rôle des intellectuel×les, universitaires ”minoritaires”, et des porte-parole des minorités. *Mouvements : des idées et des luttes*, 2019. hal-02094754

**HAL Id: hal-02094754**

**<https://hal.science/hal-02094754>**

Submitted on 10 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

12 février 2019    **ESSAI & DÉBAT**

# Rôle des intellectuel·les, universitaires 'minoritaires', et des porte-parole des minorités

Par Audrey Célestine, Abdellali Hajjat et Lionel Zevounou



Manifestation de soutien aux travailleurs immigrés de Talbot-Poissy, Paris, 14 janvier 1984. Le mouvement "beur" naissant, dont le Collectif Jeunes et les leaders de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, s'est également mobilisé pour soutenir les grèves d'ouvrier·ères de l'automobile menacé.es de licenciement.



([https://plus.google.com/share?url=http%3A%2F%2Fmouvements.info%2Frole-des-](https://plus.google.com/share?url=http%3A%2F%2Fmouvements.info%2Frole-des-intellectuel%25c2%25b7les-minoritaires%2F)

[intellectuel%25c2%25b7les-minoritaires%2F](https://plus.google.com/share?url=http%3A%2F%2Fmouvements.info%2Frole-des-intellectuel%25c2%25b7les-minoritaires%2F))



(<http://mouvements.info/role-des-intellectuel%25c2%25b7les-minoritaires/rss2>)

▼ **Auteurs**

▼ **Sommaire de l'article**

---

## ▼ Dossiers associées

---

La publication du billet de Gérard Noiriel sur son blog personnel[1] est révélatrice de la difficulté de mener, au sein du champ académique, une réflexion sur la production de savoirs relatifs à la « question raciale[2] » et sur leurs usages sociaux dans l'espace public. Il est clair que le champ académique n'a pas le monopole de cette réflexion, mais l'intérêt de s'y consacrer est qu'elle peut se mener, *a priori*, selon les règles et procédures dudit champ. En effet, il semble que les débats liés aux concepts de « racialisation », « intersectionnalité », « postcolonial », « nouvel antisémitisme » ou encore « islamophobie » aient tendance à se dérouler par tribunes de presse interposées, et non par un dialogue via des articles scientifiques[3]. Si ces questions trouvent un espace dans la sociologie ou la science politique, elles peinent encore à émerger dans des disciplines comme le droit ou l'économie.

Durant la période charnière 2001-2006, où la question coloniale et raciale est devenue centrale dans l'espace public – notamment du fait du vote, en 2001, de la « loi Taubira » reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, de l'impact des rébellions urbaines de 2005, de la référence par le législateur au rôle « positif » de la colonisation[4] et de la création de nouvelles organisations de minoritaires telles que le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) –, la *disputatio* académique semblait encore possible. On pense notamment, en sciences sociales, aux programmes ANR Frontières, dirigé par Didier Fassin, et Genrebellion, dirigé par Michelle Zancarini-Fournel et Sophie Bérout, où les concepts de racialisation ou d'intersectionnalité pouvaient être utilisés sans susciter une levée de boucliers.

La publication des ouvrages collectifs *De la question sociale à la question raciale ?* et *Les nouvelles frontières de la société française* (La Découverte, 2006 et 2010), dirigés par Didier et Éric Fassin pour le premier, et par D. Fassin pour le second, constituent de ce point de vue des moments importants du débat scientifique français, qui ont permis de confronter des points de vue parfois divergents, mais esquissant une forme de dialogue. On y retrouve les contributions d'universitaires tels que Pap Ndiaye, Éric Fassin, Stéphane Beaud ou Gérard Noiriel qui, par la suite, via des tribunes dans *Mediapart* ou *Libération*, ont tous poursuivi la discussion dans le champ médiatique, notamment lors de l'« affaire des quotas » révélée par *Mediapart* en 2011[5]. Alors que P. Ndiaye et E. Fassin dénonçaient la catégorisation raciale des joueurs au sein de la Fédération française de football, et notamment la caractérisation de « prototypes » des « Blacks » par le sélectionneur Laurent Blanc[6], S. Beaud et G. Noiriel, tout en reconnaissant le caractère discriminatoire des quotas fondés sur la race, refusent « d'instruire des procès en hurlant avec la meute ». Ils considèrent qu'il faut prendre en compte le langage ordinaire du monde du football et, de manière tout à fait discutable, que le mot « Black » « renvoie moins à une catégorie raciale qu'à une catégorie sociale[7] ». Les récents commentaires de G. Noiriel sur le débat Mark Lilla / Eric Fassin (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 2018) correspondent au dernier épisode d'une polémique qui court depuis une dizaine d'années.

Ce mouvement allant d'une *disputatio* académique à une controverse médiatique est, nous semble-t-il, problématique pour la sérénité de la réflexion collective sur la question raciale. L'objectif de cette contribution est de soulever plusieurs questions à partir de l'article de G. Noiriel, sans entrer dans une logique polémique. Tout d'abord, on focalisera notre attention sur le rôle des intellectuel.le.s et leurs relations avec les porte-parole des minorités, et sur les différentes conceptions de l'intellectuel.le (« critique », « engagé.e » ou « spécifique »). Ensuite, on analysera le sort réservé aux universitaires appartenant à des groupes minorisés (ou « universitaires minoritaires ») travaillant sur la question raciale. En accusant ceux-ci de se focaliser sur la question raciale au détriment d'autres questions – la question économique par exemple (et non « sociale »), G. Noiriel porte le soupçon de « militantisme » et les perçoit comme des porte-parole de minorités. Or il est nécessaire de contester cette assignation au statut de porte-parole et la tendance générale à relativiser la scientificité des universitaires minoritaires qui, on le verra, subissent un certain nombre de censures voire de discriminations dans le champ académique. Il s'agit enfin de réfléchir au futur en posant la question suivante : comment mener des recherches sur la question raciale et les racismes, et construire un dialogue entre universitaires et organisations antiracistes sans favoriser les logiques d'essentialisation et tout en respectant l'autonomie des un.e.s et des autres ?

## Engagements intellectuels

Tout en se réclamant tous deux de l'héritage de Michel Foucault, E. Fassin et G. Noiriel s'opposent sur la définition du rôle de l'intellectuel.le dans l'espace public contemporain. Ce débat, qui n'est pas propre aux sciences sociales[8], semble s'être forgé à la fin des années 1990, notamment lors de la controverse publique sur le Pacte civil de solidarité (Pacs). Tout en s'appuyant sur les mêmes textes de Foucault rassemblés dans *Dits et écrits*, E. Fassin et G. Noiriel divergent sur la posture d'intellectuel.le à adopter, l'un privilégiant celle de l'intellectuel.le « spécifique », selon l'expression de Foucault, l'autre celle de l'intellectuel.le « engagé.e ».

E. Fassin publie en 2000 un article pour défendre la posture de l'intellectuel.le « spécifique »[9]. Celui-ci se distingue de l'intellectuel.le « universel.le », incarné notamment par la figure de Sartre, qui intervient dans l'espace public au nom de la raison et de principes universels, et souvent au nom des groupes opprimés. L'intellectuel.le spécifique appuie surtout son intervention sur la production d'un savoir spécifique, dont la connaissance permet de dénaturer les rapports de domination et de politiser une situation sociale pouvant être considérée comme évidente et naturelle. En ce sens, l'intellectuel.le spécifique se rapproche du « savant-expert » dans la mesure où c'est une compétence particulière qui justifie son engagement politique, mais il ou elle s'en détache pour autant qu'il ou elle « se définit (...) comme celui qui use politiquement de son savoir pour porter un regard critique sur les usages politiques du savoir[10] ». Critique, l'intellectuel.le spécifique « rappelle la logique politique propre à la science[11] ». L'expert.e prétend parler de manière apolitique au nom de la science pour maintenir l'ordre social dominant, tandis que l'intellectuel.le spécifique s'appuie sur un savoir critique de l'ordre

social, tout en reconnaissant sa dimension politique. C'est dans cette perspective foucauldienne qu'E. Fassin critique la posture du « savant pur », qui revendique une « science affranchie du politique » : « Désireux avant tout de préserver l'autonomie de la science, [les savants purs] se défient pareillement de l'expert, réputé inféodé au pouvoir, et de l'intellectuel spécifique, soupçonné de militantisme scientifique[12] ». Le savant pur renvoie dos-à-dos les usages normatif et critique de la science comme si la science avait une relation d'extériorité avec le monde social. Or, selon E. Fassin, « pour des raisons tant politiques que scientifiques, (...) le partage entre le savant et le politique s'avère illusoire : de part en part, le savoir est politique. C'est pourquoi celui qui se veut un savant « pur » ressemble d'une certaine manière à l'expert qui s'aveugle sur la politique inscrite dans son savoir. En revanche, d'une autre manière, il rappelle aussi l'intellectuel spécifique, désireux de préserver l'autonomie de la science ; mais il ne le pourra qu'à condition d'en expliciter les enjeux politiques. (...) l'autonomie de la science passe non par le refus du politique, mais par la mise au jour des enjeux de pouvoir du savoir[13] ». Autrement dit, on distingue deux conceptions relativement divergentes de l'autonomie de la science : le savant.e pur.e veut la « protéger » en s'affranchissant du politique et en traçant une frontière claire entre le champ académique et le champ politique, tandis que l'intellectuel.e spécifique considère qu'elle n'est possible qu'à la condition de mettre en lumière les conditions politiques de production du savoir.

G. Noiriel répond à E. Fassin dans son livre *Penser avec, penser contre* publié en 2003[14], où il soutient la nécessité d'adopter la posture du « chercheur engagé » : « Après avoir longtemps privilégié la posture de l'« intellectuel spécifique », je pense aujourd'hui qu'il est préférable de défendre la cause du « chercheur engagé », car c'est en s'appuyant sur elle que nous pourrions espérer faire émerger cet « intellectuel collectif » que nous appelons de nos vœux depuis trente ans, sans beaucoup de résultats. Les « intellectuels spécifiques », notamment Foucault et Bourdieu, ont constamment annoncé l'avènement de cette pensée collective, mais celle-ci n'a jamais vu le jour, ou alors de façon très éphémère[15]». Selon lui, cet échec s'explique par le fait que « cette génération n'a pas vraiment cru que la communication entre intellectuels soit possible et utile », d'où la nécessité de prêter une attention particulière aux deux conditions de la communication entre intellectuel.le.s : « clarifier les langages qui cohabitent aujourd'hui sur la scène intellectuelle » et « la manière d'écrire », c'est-à-dire « montrer sa générosité en restituant la cohérence du point de vue qu'il discute, au lieu d'isoler l'argument qu'il propose de détruire » et « désigner par leur nom les collègues de la microsociété qu'il met en scène dans son récit ».

Or, ces conditions ne seraient pas remplies par la posture de l'intellectuel.e « spécifique » dans la mesure où il tendrait à « privilégier les normes du champ politique » et ne parviendrait pas à « introduire dans le champ intellectuel les principes de communication qui sous-tendent le monde savant ». Les intellectuel.le.s spécifiques critiquent l'usage de la science par les experts visant à maintenir l'ordre social alors qu'« il n'est pas possible [selon G. Noiriel] de concevoir l'engagement uniquement comme une critique des experts. Paradoxalement, c'est une manière de cautionner leur

vision du monde, en donnant du crédit à leur façon d'envisager les « problèmes ». Pour les intellectuels « spécifiques », il n'existe pas de différence de nature entre les questions politiques et scientifiques. Pour eux, le journaliste, l'élu, le savant parlent, au fond, le même langage<sup>[16]</sup> ». Autrement dit, l'engagement des intellectuel.le.s spécifiques tendrait à relativiser les spécificités des formes du discours savant, censé être soumis à des contraintes propres au champ académique et peu comparable aux formes de discours politiques ou militants soumis aux règles du champ politique ou de l'espace des mobilisations.

Pourquoi le fait d'insister, comme le fait E. Fassin après Foucault, sur la dimension politique de la production de savoir, reviendrait-il à mettre sur le même plan discours scientifiques et autres formes de discours ? Ne pourrait-on pas envisager la posture de l'intellectuel.le spécifique sans « confusion des genres » ? Comment maintenir une exigence en termes scientifiques dans un espace médiatique structuré par la quête de l'audimat et qui fait la part belle au sensationnel ? C'est une vraie question qui traverse l'ensemble du champ académique. Si G. Noirielle ne fournit dans ce texte de 2003 aucun exemple qui permettrait d'évaluer la véracité de cette confusion, son engagement dans le Comité de vigilance des usages de l'histoire (CVUH, créé en 2005) et dans le collectif DAJA (Des acteurs culturels jusqu'aux chercheurs et aux artistes, créé en 2007) est justement présenté comme un mode d'intervention dans l'espace public respectant l'exigence scientifique. Mais il fournit un exemple plus précis en commentant la controverse M. Lilla / E. Fassin autour de la catégorie de « gauche identitaire ». M. Lilla utilise cette dernière catégorie pour désigner (et disqualifier) les leaders politiques démocrates, les universitaires de gauche et les porte-parole des minorités qui auraient abandonné le « peuple » et le bien commun au profit de préoccupations identitaires et individualistes. La « gauche identitaire » est donc une catégorie politique visant à dénoncer la « logique identitaire » de la gauche étasunienne qui s'est progressivement éloignée de la politique institutionnelle pour privilégier les mouvements sociaux n'intéressant que les seul.e.s minoritaires préoccupé.e.s par leur seule identité, et non ce qu'ils et elles ont de « commun » avec le reste de la communauté politique : la citoyenneté<sup>[17]</sup>.

E. Fassin critique cette catégorie qui vise explicitement à établir une distinction entre le « social » et le « sociétal », et une hiérarchie des luttes légitimes, la lutte des classes étant plus importante que les luttes pour l'égalité raciale. La notion de « gauche identitaire » serait donc, si l'on en croit E. Fassin, un nouvel outil symbolique analogue à celle de « politiquement correct », utilisé pour délégitimer toute critique des discours racistes et sexistes. Ainsi, E. Fassin se réfère-t-il à la posture de l'intellectuel.le « spécifique » afin de critiquer l'argument développé par M. Lilla. G. Noirielle renvoie dos à dos E. Fassin et M. Lilla en affirmant qu'ils partagent le « même langage » et au motif que « ce genre de polémiques marginalise, et rend même inaudibles, celles et ceux qui souhaitent aborder les questions d'actualité tout en restant sur le terrain de la recherche scientifique ».

En effet, même si l'on ne peut en faire le reproche à E. Fassin qui est un acteur de la recherche sur la question raciale[18], cette polémique qui a lieu dans le champ médiatique participe de l'invisibilisation des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s qui, justement, travaillent depuis des années sur la question raciale, les minorités raciales et leurs rapports avec la gauche française, et les mouvements antiracistes[19]. Tous ces travaux veillent à définir de façon précise et sur la base d'enquêtes sociologiques les processus de racialisation à l'œuvre dans la France contemporaine. Ils le font en outre en opérant l'interrogation et la déconstruction de ces « entités réifiées » que G. Noiriel évoque dans son texte. On mesure, ce faisant, tout l'intérêt de réinscrire les questions sur la race, qu'elles soient d'ordre méthodologique ou empirique, dans le champ académique.

Un autre exemple donné par G. Noiriel concerne le début des années 1980 où, affirme-t-il, les « polémiques identitaires » ont pris le pas sur la « question sociale » dans l'espace public :

« Ce virage a pris une forme spectaculaire quand le Premier Ministre, Pierre Mauroy, a dénoncé la grève des travailleurs immigrés de l'automobile en affirmant qu'elle était téléguidée par l'ayatollah Khomeiny. C'est à ce moment-là que l'expression « travailleur immigré » qui avait été forgée par le parti communiste dès les années 1920 a été abandonnée au profit d'un vocabulaire ethnique, en rupture avec la tradition républicaine (cf. l'exemple du mot « beur » pour désigner les jeunes Français issus de l'immigration algérienne ou marocaine). On est passé alors de la première à la deuxième génération, de l'usine à la cité et les revendications socio-économiques ont été marginalisées au profit de polémiques identitaires qui ont fini par creuser la tombe du parti socialiste ».

La période 1981-1984 est en effet cruciale dans le processus de racialisation des travailleur.se.s immigré.e.s postcoloniaux.ales et la transformation, par le Parti socialiste, des conflits ouvriers en conflits religieux[20]. Or ce discours de racialisation, qui assigne les travailleur.se.s immigré.e.s maghrébin.e.s à leur identité religieuse putative, provient des élites politiques, patronales et médiatiques, et non des travailleur.se.s immigré.e.s et de leurs descendant.e.s. Il est vrai que certains mouvements de « jeunes immigrés » s'auto-désignaient comme « beurs » mais cela relevait du processus bien connu de retournement du stigmat. D'un côté, les élites assignent une identité permanente religieuse, perçue comme négative, pour disqualifier un mouvement social tandis que, de l'autre, des enfants d'immigré.e.s maghrébin.e.s affirment une identité stigmatisée positive. Peut-on mettre sur le même plan le travail de catégorisation et d'assignation raciale mené par « le haut » (l'État, les institutions, les élites politiques et médiatiques) et le retournement du stigmat – c'est-à-dire la transformation et le ré-investissement de la catégorie d'oppression pour affirmer son humanité et sa fierté d'être au monde[21] – d'en bas ? Le faire nous semble particulièrement problématique d'un point

de vue scientifique. La distinction entre racialisation stigmatisante et construction d'une identité minoritaire stigmatisée doit être prise en compte dans l'analyse sociologique des relations entre majoritaires et minoritaires.

En revanche, il est avéré que SOS Racisme, succursale du Parti socialiste, a participé à l'occultation de la question économique pour penser l'immigration[22]. Mais SOS Racisme ne représente pas l'ensemble des organisations minoritaires de l'époque. Au contraire, la nouvelle génération de militant.e.s « beurs » s'est majoritairement opposée à ce qu'elle a perçu comme une « récupération » du « mouvement beur »[23]. Par ailleurs, l'on sait que, parmi les revendications initiales de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, les revendications portaient *à la fois* sur la question raciale et sur les conditions matérielles de vie, de travail et de logement : droit à la vie (ne pas se faire tuer dans l'impunité), droit au travail, droit au logement, etc.[24] Et il ne faut pas oublier que, parmi les rares militant.e.s ayant soutenu les travailleurs immigrés en grève, on retrouve les fondatrices/fondateurs du « Collectif Jeunes » ayant accueilli la Marche à Paris, c'est-à-dire les leaders du « mouvement beur ». Aussi, l'opposition entre vocabulaire ethnique et revendications socio-économiques est-elle loin d'être suffisante pour comprendre la période 1981-1984.

LE COMITE DES GREVISTES DE LA FAIM

10, rue Gaston Monmousseau  
69200 VENISSIEUX

Lyon, le 31 mars 1983

A Monsieur Pierre MAUROY  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez déjà, nous sommes douze jeunes du quartier Monmousseau des Minguettes de VENISSIEUX à avoir entrepris lundi 28 mars une grève de la faim illimitée.

Cette initiative a été prise après que se soient déroulées de nouvelles violences aux Minguettes, et surtout en fonction d'un climat de plus en plus pesant pour les jeunes d'origine immigrée: résurgence importante du racisme, chômage, dégradation de nos quartiers, impossibilité d'obtenir de nouveaux logements dans toute l'agglomération lyonnaise, etc...

Ayant pris conscience que chaque fois que nous nous exprimons par la violence, nous nous trouvons encore plus réprimés et rejetés; ayant constaté aussi que toutes les discussions qui ont pu nous être proposées ces deux dernières années n'ont mené à rien, nous avons choisi, en dernier ressort, l'arme non violente de la grève de la faim. Nous espérons, de la sorte, que l'opinion et les pouvoirs publics comprendront que la volonté de violence n'est pas de notre côté.

Nous arrêterons notre grève lorsque nous aurons reçu de vous des engagements écrits et publics sur les trois points suivants:

I) — NOUVELLES RELATIONS POLICE-JUSTICE-JEUNES.

Vous ne pouvez pas ignorer que le fait d'être jeunes d'origine immigrée nous rend souvent suspects automatiquement, et que nous sommes fréquemment injustement poursuivis et condamnés. Nous ne nions pas les délits que certains d'entre nous peuvent commettre, mais nous n'admettons pas d'être sanctionnés plus sévèrement que les jeunes Français de souche. Ainsi, est-il normal qu'un de nos camarades ait été condamné à six mois de prison pour une tentative de vol à l'étalage, et que l'assassin de notre frère Ahmed BOUTELJA vienne d'être libéré après six mois de détention préventive?

Comme preuve concrète de votre bonne volonté, nous demandons par conséquent la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur la réalité des relations police-justice-jeunes dans l'agglomération lyonnaise. Nous demandons aussi que ne soit pas condamné " pour l'exemple " notre camarade Tunch arrêté après les événements du lundi 21 mars à la tour III. Enfin, nous désirons que soient changés les inspecteurs de police avec lesquels nous avons trop de contentieux personnels, afin que s'instaurent sur notre quartier de nouvelles relations entre la police et nous.

.../...

## **Une « histoire des vaincus accaparée » ?**

L'article de G. Noiriel pose une seconde question, légitime mais néanmoins complexe, relative au lien entre champ académique et champ politique / espace des mobilisations. Il débute par l'affirmation suivante :

« Dans l'introduction de mon livre sur l'*Histoire populaire de la France*, j'ai affirmé que 'le projet d'écrire une histoire populaire du point de vue des vaincus a été accaparé par des porte-parole des minorités [(religieuses, raciales, sexuelles) pour alimenter des histoires féministes, multiculturalistes ou postcoloniales,] qui ont contribué à marginaliser l'histoire des classes populaires'. Il suffit de consulter la bibliographie des articles et ouvrages publiés en histoire ces dernières années ou de regarder les recrutements sur des postes universitaires pour être convaincu de cette remarque[25] ».

Malheureusement, il ne fournit pas d'exemples de bibliographies, d'ouvrages et de profils de postes universitaires permettant de vérifier la véracité du propos[26]. Concernant les recrutements en histoire (section 22), il est clair que, depuis une trentaine d'années, l'histoire culturelle et l'histoire politique ont été privilégiées au détriment de l'histoire sociale[27]. Cependant, y a-t-il en France pléthore de profils de poste « histoire des minorités raciales » ? Rien n'est moins sûr[28].

De plus, le constat de G. Noiriel sous-entend – on n'en est pas sûrs à cause de l'ambiguïté du propos – un lien entre l'« accaparement » de l'histoire populaire par les « porte-parole des minorités » et l'évolution des thèmes de recherche en sciences sociales. Ainsi, la position de G. Noiriel est paradoxale. D'une part, il avait à plusieurs reprises reconnu l'importance du rôle d'acteurs associatifs pour faire avancer la recherche scientifique, notamment concernant l'histoire de la Shoah ou de la guerre d'Algérie. Histoire et mémoire ne s'opposent pas forcément. N'est-ce pas parce que la question des discriminations raciales est devenue un enjeu politique dans l'espace public que G. Noiriel s'est lancé dans l'écriture de l'histoire du clown Chocolat[29] ? D'autre part, il critique les « porte-parole des minorités » non identifiés qui se seraient appropriés l'histoire des vaincus à leur propre profit et auraient considérablement influencé les orientations de la recherche scientifique. À défaut d'exemple

précis, il est difficile de discuter cette affirmation mais, dans un entretien daté de 2007[30], G. Noiriél est plus explicite et critique les entrepreneurs de mémoire tels que les leaders du CRAN : « Les intellectuels qui sont issus de ces groupes ont toujours tendance à occulter les critères sociaux qui les séparent du monde au nom duquel ils parlent, pour magnifier une origine commune qui légitime leur statut de porte-parole auto-désignés ». En fait, il « critique les usages de l'histoire que font les entrepreneurs de mémoire qui se posent en porte-parole autoproclamés de tel ou tel groupe de victimes, mais [il] relativise par ailleurs l'importance de ces querelles ». Il semble que G. Noiriél ait changé d'avis sur l'influence réelle de ces porte-parole puisqu'ils auraient désormais un impact sur le monde de la recherche.

Dans le cas de l'affaire Pétré-Grenouilleau, qui a vu l'historien en poste à l'université de Bretagne attaqué en justice par le Collectif DOM en 2005 pour avoir affirmé dans une interview que les traites négrières ne constituaient pas un génocide, force est de constater que l'affaire a nourri la recherche en tant que controverse et événement important dans l'analyse des enjeux mémoriels en France[31]. L'impact sur la recherche scientifique n'est pas allé dans le sens d'une auto-censure, mais a constitué un épisode analysé pour son inscription dans l'espace des mobilisations antiracistes, dans les reconfigurations des relations entre l'État et les associations de Français d'outre-mer ou dans la sociologie politique de la mémoire. La recherche sur l'esclavage et les traites est depuis une dizaine d'années particulièrement dynamique. L'affaire n'a ainsi nourri ni « repentance » ni appel au « devoir de mémoire », mais a servi à éclairer un phénomène majeur : l'articulation entre mémoire et politique dans les sociétés contemporaines.

## **Le fantôme minoritaire dans l'académie**

Une troisième question que soulève le billet publié par G. Noiriél porte sur l'assignation des universitaires minoritaires au statut de porte-parole des minorités. En 2004, G. Noiriél affirme que l'engagement des minoritaires dans la recherche est une manière de « canaliser » leur « disposition à la rébellion » : « On oublie généralement que les dispositions pour la rébellion que l'on rencontre fréquemment dans les milieux issus de l'immigration s'expliquent par le fait qu'ils cumulent les formes les plus graves de souffrance sociale. Bien souvent ces personnes ne peuvent construire leur identité qu'en cultivant le potentiel de révolte qu'ils ont en eux. L'investissement dans l'écriture, dans la recherche, dans les activités culturelles en rapport avec l'expérience vécue peut être une façon de canaliser ce potentiel dans des formes qui soient compatibles avec le principe de la démocratie, avec le respect des biens et des personnes[32] ». La réduction de la professionnalisation des minoritaires dans le monde académique à une révolte non-violente pose question. Assigner leur travail scientifique à une émotion, la révolte, n'est-ce pas nier le fait que les minoritaires peuvent tout à fait être chercheur.e sans qu'ils.elles soient déterminé.e.s par une improbable disposition à la rébellion ?[33]

Cette manière d'interpréter l'entrée d'*outsiders* dans le monde académique participe à faire des universitaires minoritaires des porte-parole « hétéro-proclamés » des groupes minoritaires et, de manière plus générale, renvoie à leur disqualification en « chercheur.e.s militant.e.s »[34]. Plusieurs travaux britanniques et étasuniens ont documenté l'expérience vécue par les universitaires minoritaires, marquée par les procès d'intention, les micro-agressions et les censures publiques qu'ils subissent au quotidien, leur rappelant qu'ils ne sont pas totalement à leur place ou qu'ils.elles ne sont pas des universitaires à part entière[35]. Au regard de certains faits avérés, il serait intéressant de mener le même type d'investigation dans le monde académique français[36]. Par exemple, une controverse a traversé le comité de rédaction de la revue *Le Mouvement social* autour de la parution d'un article théorique de Pap Ndiaye sur la notion de « populations noires »[37], à tel point que le rédacteur en chef a décidé de démissionner et qu'un des membres du comité a publié, plusieurs mois après, chose rare, une « réponse » à l'article de Ndiaye. En 2016, sur la mailing-list de l'ANCMSP (Association nationale des candidats aux métiers de la science politique), A. Hajjat a fait l'objet d'une campagne de dénigrement en raison de ses travaux sur l'islamophobie. En 2017, la journée d'études « Penser l'intersectionnalité dans les recherches en éducation » (Université Paris-Est Créteil) a été l'objet d'une campagne de disqualification par l'extrême-droite et certains universitaires parce que le programme traitait des usages politiques du principe de laïcité dans une logique d'exclusion. Certains organisateurs ont été menacés de sanction disciplinaire et d'exclusion de leur laboratoire pour avoir signé une tribune sur les libertés académiques, et l'un d'entre eux n'a pas obtenu un poste qu'il aurait dû avoir. En 2018, le colloque « Racisme et discrimination raciale de l'école à l'université » a également fait l'objet d'une campagne visant son annulation au motif qu'il relèverait du « racialisme indigéniste ». À l'heure où nous écrivons cet article, l'hebdomadaire français *Le Point* publie une tribune et un article contre les supposés « décolonialisme » et « racialisme » des chercheur.e.s travaillant sur la question raciale, et mène une véritable chasse aux sorcières contre elles.eux en demandant leur exclusion du monde académique[38].

Bref, l'autonomie de la recherche est remise en cause quand il s'agit de parler de la question raciale dans le monde académique, et les universitaires minoritaires sont directement ciblé.e.s et individuellement discrédité.e.s par certains médias. C'est bien le signe là encore, qu'il faudrait réintégrer la question raciale dans le champ académique et, lorsqu'elle fait l'objet de points de vue, prendre soin d'en mentionner *a minima* les principaux travaux. L'usage social ou militant d'une recherche ne peut, de ce point de vue, être mis sur le même plan que la recherche proprement dite.

Aussi, le débat sur les figures de l'intellectuel.le tend-il à occulter tout un pan de la réflexion théorique menée par les études féministes et culturelles sur le « savoir situé »[39]. Il est nécessaire de préserver l'autonomie de la recherche en jouant totalement le jeu de la réflexivité, entendu comme la mise au jour de la relation avec un objet de recherche au prisme de la trajectoire et de la position dans l'espace social. Les études féministes et les *cultural studies* ont depuis longtemps abordé cet enjeu majeur de la production du savoir. Tou.te.s les universitaires minoritaires ne se pensent pas comme tel.le.s.

Ils.elles ne souhaitent pas nécessairement manifester leur engagement politique en prenant appui sur l'autorité de leur savoir et de leurs fonctions. Leurs formes d'engagement, lorsque celui-ci existe, sont, il faut bien l'admettre, multiples et ne passent pas forcément par la mobilisation d'un savoir spécifique avec le souhait de transformation sociale. Il faut donc se garder d'avoir une vision totalisante des « universitaires minoritaires » et de les assigner « naturellement » à la thématique de la question raciale, comme si l'universitaire minoritaire devait se faire le porte-parole de sa « communauté », voire d'un concept-maître (classe sociale, genre, nation).

## Revenir au terrain

Pour conclure, il nous semble que la recherche sur les processus de racialisation, de stigmatisation, les racismes et les discriminations mérite mieux que les querelles médiatiques – il y a tant à faire ! – alors qu'on observe un manque criant de financements pour mener des enquêtes de terrain. Par exemple, le basculement politique de la région Ile-de-France a débouché sur la disparition de ses financements de contrats doctoraux, postdoctoraux et de projets de recherche sur la question des discriminations. Dans un contexte de montée en puissance des forces politiques conservatrices, s'il y a un chantier commun à mener, c'est bien celui de la pérennisation du financement de la recherche sur la question raciale.

De plus, il est tout à fait envisageable de penser des relations entre universitaires et organisations minoritaires qui respectent l'autonomie des un.e.s et des autres (on pourrait élargir le propos aux institutions étatiques chargées de combattre les discriminations quelles qu'elles soient). Que l'on se définisse comme intellectuel.le spécifique, engagé.e ou organique, ou que l'on se définisse comme militant.e minoritaire ou non, l'enjeu est de nourrir la réflexion globale pour élaborer une politique de l'égalité inclusive, allant au-delà de la fausse opposition entre revendications « identitaires » et revendications « sociales », et qui prenne en compte toutes les formes de domination sans établir de hiérarchie entre elles.

En effet, si l'on fait des sciences sociales, on ne peut pas cantonner l'identitaire ou le racial en dehors du social. La question raciale tout comme la question économique sont des questions sociales. Nous ne sommes pas passés de la « question sociale » à la « question raciale » pour la simple et bonne raison que le racial est social. Faire comme si l'on pouvait trancher la réalité à coup de gros concepts (« sociétal », « identitaire », « continuum colonial », etc.), c'est déroger aux règles de la méthode scientifique lorsqu'on est universitaire, et à celles de la réalité du terrain lorsqu'on est acteur.trice politique. Stuart Hall posait à ce titre une question toujours d'actualité : « comment vivre en essayant de valoriser la diversité des sujets noirs, de lutter contre leur marginalisation et de vraiment commencer à exhumer les histoires perdues des expériences noires, tout en reconnaissant en même temps la fin de tout sujet noir essentiel ?<sup>[40]</sup> ». Autrement dit, que l'on soit chercheur.e ou militant.e, il

est nécessaire de refuser toute logique d'essentialisation exclusive. Si universitaires et organisations minoritaires peuvent travailler ensemble, c'est à la condition de faire l'éloge du terrain, c'est-à-dire d'œuvrer à la compréhension de la complexité des rapports sociaux, et de faire avancer la politique de l'égalité de manière collective.

[1] Gérard Noiriel, « Réflexions sur la 'gauche identitaire' », blog « Le populaire dans tous ses états », 29 octobre 2018, <https://noiriel.wordpress.com/2018/10/29/reflexions-sur-la-gauche-identitaire/>

[2] Pour une définition de la « question raciale », voir l'article de Silyane Larcher dans ce dossier.

[3] Au sujet des concepts de nouvel antisémitisme et d'islamophobie, voir par exemple le démarche exemplaire du numéro spécial d'*American Ethnologist* (novembre 2005), republié dans Matti Bunzl (ed.), *Anti-Semitism and Islamophobia : Hatreds Old and New in Europe*, Chicago, Prickly Paradigm Press, 2007.

[4] Disposition abrogée le 16 février 2006 par décret en Conseil d'État. Voir aussi la décision du Conseil constitutionnel sur cette question, n°2006-203L du 31 janvier 2006, *Nature juridique d'une disposition de la loi n°2005-158 du 23 févr. 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés*.

[5] Fabrice Arfi, Michaël Hajdenberg et Mathilde Mathieu, « Foot français: les dirigeants veulent moins de noirs et d'arabes », *Mediapart*, 28 avril 2011.

[6] Pap Ndiaye, « La façade lézardée du football français », *Mediapart*, 29 avril 2011 ; Eric Fassin, « Les mots dont souffre le football français », *Mediapart*, 1er mai 2011.

[7] Stéphane Beaud et Gérard Noiriel, « Race, classe, football: ne pas hurler avec la meute », *Libération*, 6 mai 2011.

[8] Voir par exemple en droit : Jacques Chevallier et Danièle Lochak, « Les juristes dans l'espace public », *Droit et Société*, 2016/2, n°93, p. 359-374.

[9] Eric Fassin, « 'L'intellectuel spécifique' et le PaCS : politiques des savoirs », *Mouvements*, 7, dossier « Savoir, c'est pouvoir : expertise et politique », janvier-février 2000, p. 68-76.

[10] *Ibid.*, p. 70.

[11] *Ibid.*, p. 72.

[12] *Ibid.*, p. 73.

[13] *Ibid.*, p. 74.

[14] Gérard Noiriel, *Penser avec, Penser contre*, Paris, Belin, 2003 ; texte repris dans « Michel Foucault : les trois figures de l'intellectuel engagé », *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Editions Karthala, 2005, pp. 301-330. Texte issu d'un colloque organisé en 1997 sur les usages théoriques et politiques de Foucault.

[15] *Ibid.*, p. 247.

[16] *Ibid.*, p. 248.

[17] Sans que ne soit jamais sérieusement analysé à quel point la citoyenneté américaine est le fruit de multiples traditions, de tensions et de conflits politiques pour que des catégories telles que les femmes, les Afro-américain.e.s ou les populations colonisées comme les Portoricain.e.s ou les Samoan.e.s puissent y accéder.

[18] Voir ses propres travaux, l'encadrement de thèses et la participation à des jurys de thèse sur le sujet : <http://www.theses.fr/050739204>

[19] Pourquoi ne pas mobiliser les travaux de Philippe Juhem et Olivier Masclet sur la gauche et l'immigration, de Samir Hadj-Belgacem, Foued Nasri, Ahmed Boubeker ou Julien Talpin sur la politisation dans les quartiers populaires, de Soline Laplanche-Servigne, Rachida Brahim ou Pauline Picot sur les mouvements antiracistes, d'Audrey Célestine sur les mouvements antillais en France et portoricains aux États-Unis, de Silyane Larcher sur les mouvements afro-féministes, etc. (liste non exhaustive) ?

[20] Voir Vincent Gay, « Grèves saintes ou grèves ouvrières ? Le « problème musulman » dans les conflits de l'automobile, 1982-1983 », *Genèses*, 2015/1 (n° 98), p. 110-130.

[21] Outre l'exemple africain-américain du « Black is beautiful », on peut penser au mouvement de la négritude de Césaire et consorts.

[22] Voir la thèse de Philippe Juhem, *SOS-Racisme, histoire d'une mobilisation « apolitique »*. Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981, Université Paris Nanterre, 1998, disponible en ligne : <http://juhem.free.fr/#Table+des+Mati%E8res>

[23] Voir Samir Hadj Belgacem et Foued Nasri (dir.), *La marche de 1983. Des mémoires à l'histoire d'une mobilisation*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018.

[24] Voir en illustration la photo de la manifestation de soutien aux travailleurs immigrés de Talbot-Poissy (Paris, 14 janvier 1984) et la lettre des 11 grévistes de la faim des Minguettes envoyée au Premier ministre Pierre Mauroy le 31 mars 1983 ; Abdellali Hajjat, *La Marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Editions Amsterdam, 2013, p. 66-69.

[25] Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France. De la guerre des cent ans jusqu'à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, p. 8. La partie entre crochets n'est pas présente dans le billet.

[26] Il faudrait sûrement mesurer la marginalisation de l'analyse de classe dans les publications en sciences sociales et les financements de la recherche. Voir, sur le premier point, l'analyse bibliométrique de John A. Bernau des catégories « class », « gender » et « race » dans l'*American Sociological Review* : « Text Analysis with JSTOR Archives », *Socius*, Jan. 2018, doi:10.1177/2378023118809264.

[27] Pour avoir une idée, voir les données du site de l'Association française d'histoire économique: <https://afhe.hypotheses.org/suivi-des-recrutements> (<https://afhe.hypotheses.org/suivi-des-recrutements>)

[28] À notre connaissance, il n'y a eu, en histoire, que le profil « Histoire contemporaine : Minorités et discriminations, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » à l'université Paris 8 en 2017.

[29] Gérard Noiriel, *Chocolat. La véritable histoire d'un homme sans nom*, Montrouge, Bayard, 2016, p. 9 : « Au départ, je n'avais accordé qu'une attention distraite à ce personnage. Nous étions au début de l'année 2009. Avec des amis artistes, nous voulions créer un petit spectacle pour sensibiliser le jeune public à la question des discriminations. Nous souhaitons éviter les discours moralisateurs habituels dénonçant le racisme car nous pensions qu'ils ne servaient plus à grand-chose, tout le monde étant convaincu aujourd'hui que les racistes ce sont les autres. Nous cherchions donc une idée nouvelle pour que le public puisse se sentir directement concerné ».

[30] « À propos des usages mémoriels », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 85, n° 1, 2007, pp. 43-46.

[31] Crystal Fleming. *Resurrecting Slavery. Racial legacies and white supremacy in France*, Temple University Press 2017 ; Soline Laplanche-Servigne, *De l'expérience du racisme à sa politisation : mobilisations et représentations des « victimes » en France et en Allemagne aujourd'hui*, Thèse pour le doctorat en science politique, IEP de Paris, 2011 ; Audrey Célestine, *La fabrique des identités. L'encadrement politique des minorités caribéennes à Paris et New York*, Karthala, 2018.

[32] Gérard Noiriel, « Histoire, mémoire, engagement civique », *Hommes et migrations*, n°1247, 2004, p. 25.

[33] Aurait-on imaginé de réduire les travaux, par exemple, d'Annette Wieviorka sur la Shoah, de Sophie Wahnich sur l'étranger, de Gérard Noiriel sur Longwy ou de Pierre Bourdieu sur les paysans du Béarn à ceux, respectivement, d'une femme juive, d'une femme d'origine étrangère, d'un homme d'origine ouvrière et militant communiste ou d'un homme d'origine paysanne ? Leurs carrières auraient-elles été aussi brillantes s'ils et elles avaient été avant tout perçus.e.s comme des « porte-parole minoritaires » ?

[34] Voir dans ce dossier l'article d'Inès Bouzelmat qui propose une sociologie de la production des savoirs sur la question raciale.

[35] Voir les travaux de Kalwant Bhopal sur le cas britannique : *The Experiences of Black and Minority Ethnic Academics*, London, Routledge, 2016.

[36] Le colloque « Racisme et discriminations raciales, de l'école à l'université » (Université Paris Denis Diderot, 27-29 septembre 2018) a permis de faire le point sur l'état de la recherche en France et d'ouvrir des perspectives de recherches futures. Signe qu'il existe un début de prise de conscience institutionnelle, le Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS recommande, le 2 octobre 2018, la création d'une « mission pour la place des minorités visibles et l'égalité des chances » et le lancement d'une « enquête sur le recrutement, les carrières, les rémunérations et les conditions de travail de tous les agents, quel que soit leur statut ».

[37] Pap Ndiaye, « Pour une histoire des populations noires en France : préalables théoriques », *Le Mouvement social*, 2005/4, n°213.

[38] « Le « décolonialisme », une stratégie hégémonique : l'appel de 80 intellectuels » et « Ces idéologues qui poussent à la guerre civile », *Le Point*, 29 novembre 2018.

[39] Voir l'article d'Éléonore Lépinard et Sarah Mazouz dans ce dossier ; GenERe, Anne-Charlotte Husson, Lucie Jégat, Marion Maudet, Lucy Michel, Vanina Mozziconacci, Laura Tatoueix, Cécile Thomé, Maxime Triquenau (dir.), *Épistémologies du genre. Croisements des disciplines, intersections des rapports de domination*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Sociétés, Espaces, Temps », 2018.

[40] Stuart Hall, « Anciennes et nouvelles identités, anciennes et nouvelles ethnicités » in, *Identités et cultures 2. Politiques des différences*, Éditions Amsterdam, 2013, (dir. M. Cervulle), trad. A. Blanchard, F. Voros, p. 71-72.

**Sur le même thème**    **Du même auteur**

---



**ESSAI & DÉBAT - 12 février 2019**  
**Le sous-champ de la question raciale dans les sciences sociales françaises**

« Il n'y a pas de monde blanc, il n'y a pas d'éthique blanche, pas davantage [...] »  
(<http://mouvements.info/le-sous-champ-de-la-question-raciale-dans-les-sciences-sociales-francaises/>)

**ESSAI & DÉBAT - 12 février 2019**  
**Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race**

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le recours au registre de la [...] »  
(<http://mouvements.info/prendre-au-serieux-les-recherches-sur-les-rapports-sociaux-de-race>)

## Suivez-nous

 (<https://www.facebook.com/mouvementsdesideesetdesluttés>)  (<https://twitter.com/revuemvts>)   
(<http://mouvements.info/feed/>)

## Recevez la newsletter

Votre adresse email

S'inscrire

[LIENS AMIS \(HTTP://MOUVEMENTS.INFO/LIENS-AMIS/\)](http://mouvements.info/liens-amis/)

[MENTIONS LÉGALES \(HTTP://MOUVEMENTS.INFO/MENTIONS-LEGALES/\)](http://mouvements.info/mentions-legales/)

[CRÉDITS \(HTTP://MOUVEMENTS.INFO/CREDITS/\)](http://mouvements.info/credits/)

[PLAN DU SITE \(HTTP://MOUVEMENTS.INFO/PLAN-DU-SITE/\)](http://mouvements.info/plan-du-site/)

© Mouvements 2019